



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE
DU 11 AVRIL 2024

Le onze avril deux mille vingt-quatre à quatorze heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle de conférence Jean-Jacques Chapou à Lalbenque sous la Présidence de M. Jean-Claude SAUVIER, Président.

Date de convocation du conseil : 29 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 32

Etaient présents (29) : Mmes et MM. DEJEAN, VALETTE, LINOU, FIGEAC, CASTELNAU, TISON, DEGLETAGNE, AILLET, MARLAS, PECH, RICARD, WALLE, GINESTET, CAVAILLE, LUGOL, NODARI, LEZOURET-CONQUET, MARZIN, PAGES-GRATADOUR, LONJOU, MOLES, VIALETTE, BOUCHARD, ESCUDIER, BERC, DUBOIS, VAQUIE, AYMARD et GOURAUD.

Absents représentés (3) : M. DOLO représenté par Mme MOLES, M. REYMANN représenté par M. VIALETTE et M. CAMMAS représenté par M. BERC.

Excusé/Absent (5) : M. DAVID (excusé), MM. DEPEYROT (absent), M. COLON représentant M. TEULIER (absent), M. POINSOT représenté par M. SAUVIER et M. SAUVIER (sorti pour le vote).

Mme LUGOL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

PROCES VERBAL

ORDRE DU JOUR

1) Budget primitif principal :	2
a) Examen et approbation du compte administratif 2023	9
b) Examen et approbation du compte de gestion 2023	10
c) Affectation du résultat de fonctionnement 2023	11
d) Vote des taux des taxes directes locales 2024	11
e) Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	12
f) Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	13
g) Examen et vote du budget primitif 2024	13
h) Autorisations de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) : création, révision	14
2) Budget annexe Assainissement Non Collectif :	15
a) - Examen et approbation du compte administratif 2023	17

b) - Examen et approbation du compte de gestion 2023.....	18
c) - Examen et vote du budget primitif 2024.....	19
3) Budget annexe Zone Activité Economique :.....	19
a) - Examen et approbation du compte administratif 2023.....	21
b) - Examen et approbation du compte de gestion 2023.....	21
c) - Examen et vote du budget primitif 2024.....	22
4) Organisation EPCI : modification de la définition de l'intérêt communautaire (voirie).....	22
5) Tourisme - Projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural : validation de l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°2	22
6) Personnel : modification du tableau des effectifs.....	24
7) Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation.....	24
8) Informations et questions diverses.	25

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président remercie M. GUARDIA, comptable de la DGFIP, pour sa présence.

1) **Budget primitif principal :**

M. le Président laisse la parole à M. CATUSSE et Mme BERALS pour la présentation des documents budgétaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2023	REALISE 2023
002	Excédent de fonctionnement	€ 822 510,25	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		
013	Atténuations de charges	€ 28 953,00	€ 34 020,49
6419	Rembt sur rémunérations personnel	28 953,00 €	€ 34 020,49
6459	Rembt sur charges de SS et de prévoyance		
6479	Rembt sur autres charges de SS		
70	Produits des services	€ 207 295,58	€ 219 481,31
70323	Redevance d'occupation domaine public	184,00 €	€ 184,00
70611	Redevance ordures ménagères		
706..	Redevance services à caractère social	131 418,10 €	€ 129 331,22
7083	Location diverses	5 410,00 €	€ 2 725,96
708421	Mise à dispo personnel		€ 3 943,34
7087..	Remboursement de frais par communes du groupement/CIAS	68 583,48 €	€ 62 793,61
7088	Autres produits activités annexes	1 700,00 €	€ 20 503,18
73	Impôts et taxes	€ 3 679 429,00	€ 3 700 384,27
73111	Contributions directes	1 259 598,00 €	€ 1 265 363,00
73112	CVAE	4 000,00 €	
73118	Autres impôts et taxes		€ 15 973,00
732221	Fonds péréquation des ressources	255 811,00 €	€ 255 811,00
73133	TEOM	1 347 700,00 €	€ 1 353 654,00
7338	Autres taxes		
73136	Taxe GEMAPI	35 000,00 €	€ 35 023,00
731721	Taxe de séjour	85 000,00 €	€ 82 240,27
7351	Fraction compens, TFB THRP	644 564,00 €	€ 644 564,00
7352	Fraction compensatoire CVAE	47 756,00 €	€ 47 756,00
7382	Fraction de TVA		
74	Dotations et participations	€ 809 924,96	€ 807 036,33
741124	Dotation intercommunalité	274 580,00 €	€ 274 580,00
741126	Dotation de compensation	3 423,00 €	€ 3 423,00
744	FCTVA Entretien	17 307,00 €	€ 19 126,29
7461	DGD		€ 8 096,00
74718	Autres	83 973,00 €	€ 98 975,00
7472	Subvention région		
7473	Subvention département	400,00 €	€ 400,00
74741	Communes membres GFP	100 000,00 €	€ 99 624,00
74758	Autres groupements		
7478	Autres organismes	20 000,00 €	
748..	Compensations fiscales	36 459,00 €	€ 36 459,00
7488	Autres attributions et participations	273 782,96 €	€ 266 353,04
75	Autres produits gestion courante	€ 174 329,94	€ 177 437,23
752	Revenus des immeubles	149 728,94 €	€ 149 276,03
758	Produit divers de gestion courante	24 601,00 €	€ 28 161,20
76	Produits financiers	€ -	€ -
76231	Par les communes membres		
77	Produits exceptionnels	€ 376,00	€ 208,00
7714/8	Recouvrement sur créances admises NV		
773	Mandats annulés exercices précédents	€ 376,00	€ 208,00
775	Produits de cessions d'immobilisations		
7788	Produits exceptionnels divers		
78	Reprise sur amortissements et provisions	€ -	€ -
7815	Reprise sur provision		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		€ 5 722 818,73	€ 4 938 567,63

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2023	REALISE 2023
011	Charges à caractère général	€ 647 500,45	€ 548 022,41
6042	Achat prestations de services	€ 41 695,75	€ 43 323,31
60611	Eau et assainissement	€ 2 700,00	€ 1 771,61
60612	Energie - électricité	€ 58 920,87	€ 50 049,15
60622	Carburants	€ 15 005,91	€ 8 959,77
60623	Alimentation	€ 6 943,73	€ 5 964,58
60628	Autres fournitures non stockées	€ 1 324,23	€ 1 189,83
60631	Fournitures d'entretien	€ 4 200,00	€ 4 458,56
60632	Fournitures de petit équipement	€ 4 280,50	€ 5 170,03
60633	Fournitures de voirie	€ 3 000,00	€ 2 759,86
60636	Vêtements de travail	€ 550,00	€ 141,66
6064	Fournitures administratives	€ 5 024,23	€ 4 124,56
6065	Livres disques cassettes	€ 11 150,00	€ 10 878,29
6068	Autres matières et fournitures	€ 19 201,33	€ 17 749,13
611	Contrats prestations de services	€ 36 274,23	€ 35 537,27
6132	Locations immobilières	€ 17 725,00	€ 5 455,33
6135	Locations mobilières	€ 2 409,00	€ 2 011,31
614	Charges locatives	€ 2 000,00	€ 1 800,00
615221	Entretien bâtiments publics	€ 1 000,00	€ 1 455,13
615228	Entretien bâtiments autres	€ 36 150,00	€ 26 174,78
615231	Entretien et réparation voirie	€ 117 346,00	€ 93 959,28
61551	Entretien matériel roulant et biens mobiliers	€ 4 579,36	€ 8 451,59
61558	Autres biens mobiliers	€ 355,00	€ 395,00
6156	Maintenance	€ 34 279,56	€ 35 932,01
6161	Assurance multirisques	€ 16 533,24	€ 15 834,78
617	Etudes et recherches	€ 20 250,00	€ 8 800,00
6182	Documentation générale	€ 3 738,33	€ 2 268,15
6184	Versements à des organismes de formation	€ 1 699,20	€ 1 714,00
6185	Frais colloques	€ 295,00	€ 295,00
6188	Autres frais divers	€ 10 815,70	€ 5 028,00
6225	Indemnité du comptable, régisseur	€ 110,00	€ 108,48
6226	Honoraires	€ 8 000,00	€ 6 771,60
6228	Divers	€ 4 900,00	€ 2 011,52
6231	Annonces et insertions	€ 5 602,00	€ 1 510,96
6232	Fêtes et cérémonies	€ 1 570,00	€ 2 977,18
6234	Réceptions	€ 750,00	€ 2 282,30
6236	Catalogues et imprimés	€ 10 630,00	€ 6 600,84
6238	Publicité, publications, relations pub.	€ 287,14	€ 1 895,14
6248	Frais de transports divers	€ 2 815,20	€ 2 665,20
6251	Voyages, déplacements, missions	€ 5 402,50	€ 3 996,39
6261	Frais d'affranchissement	€ 2 265,00	€ 1 900,75
6262	Frais de télécommunications	€ 8 525,00	€ 8 271,24
627	Services bancaires	€ 2 070,00	€ 45,09
6281	Concours divers (cotisations)	€ 39 056,76	€ 33 479,49
6283	Frais nettoyage des locaux	€ 3 897,60	€ 3 266,40
6284	Redevances pour services rendus	€ 3 767,26	€ 6 540,80
62875	Aux communes membres du GFP	€ 52 670,82	€ 44 807,65
62878	A d'autres organismes	€ 1 920,00	€ 1 801,57
6288	Autres services extérieurs	€ -	€ 1 045,08
63512	Taxe foncières et autres	€ 13 715,00	€ 13 905,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		€ 40,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		€ 219,76
637	Autres impôts et taxes	€ 100,00	€ 228,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2023	REALISE 2023
012	Charges de Personnel	€ 1 414 231,28	€ 1 378 874,18
6218	Autre personnel extérieur	€ 19 250,00	€ 16 921,92
6332	Cotisation au FNAL	€ 799,09	€ 814,86
6336	Cotisation CNFPT, CDG	€ 15 834,33	€ 15 325,49
6338	Autres impôts et taxes	€ 2 397,25	€ 2 554,15
64111	Personnel Titulaire	€ 578 898,23	€ 470 689,99
64112	NBI, SFTet indemnité de résidence		€ 9 782,75
64113	Personnel titulaire - NBI	€ 8 000,00	€ 7 415,82
64118	Autres indemnités		€ 99 371,17
64131	Personnel non titulaire	€ 374 532,49	€ 342 923,79
64132	Personnel non titulaire-SFT et indem résidence		€ 4 038,55
64138	Autres indemnités		€ 6 130,38
64162	Emplois d'avenir		
64168	Salaires contrats aidés		
6451	Cotisation URSSAF	€ 178 319,34	€ 185 473,72
6453	Cotisation CNRACL et IRCANTEC	€ 162 384,06	€ 151 185,54
6454	Cotisation ASSEDIC	€ 13 884,41	€ 13 977,05
6455	Assurance du Personnel (CNP)	€ 58 312,08	€ 50 583,14
6475	Médecine du travail (visites)	€ 250,00	€ 165,86
6478	Autres charges sociales diverses	€ 1 370,00	€ 1 520,00
6488	Autres charges		
014	Atténuations de produits	€ 290 811,00	€ 290 810,99
7391118	Autres restit. Dégrevement contrib directe	€ 433,00	€ 433,00
73918	Autres Reversements (Taxe add. TS Dept)	€ 85 000,00	€ 84 999,99
739221	Reversement sur FNGIR	€ 199 609,00	€ 199 609,00
7398	Reversement et prélèv. divers	€ 5 769,00	€ 5 769,00
65	Autres charges de gestion courante	€ 2 091 192,00	€ 2 000 029,10
6518	Redevance pour concession brevet licences...		
65311	Indemnités élus	€ 83 448,00	€ 83 233,68
65313	Cotisations de retraite (élus)	€ 3 655,00	€ 3 590,81
65314	Cotisation SS élus	€ 10 645,00	€ 10 465,63
65315	Formation (élus)	€ 834,00	€ 838,00
653172	Cotisations fonds financ. Alloc fin mandat	€ 40,00	€ 40,45
6541	Perte sur créances irrécouvrables et éteintes	€ 20 000,00	€ -
6542	Créances éteintes	€ 2 000,00	€ 981,59
6553	Service d'incendie	€ 311 550,00	€ 311 549,78
65568	Autres contributions		€ 2 605,00
6558	Autres contributions obligatoires	€ 1 382 700,00	€ 1 380 061,89
6561	Organismes de regroupement	€ 11 100,00	€ 13 784,29
65733/41	Département / communes membres/CIAS		€ 545,00
6573..	Autres groupements	€ 183 500,00	€ 141 998,50
65741	Subventions fonctionnement aux ménages		
65748	Subvention associations	€ 81 700,00	€ 50 153,00
658	Charges diverses de gestion courante	€ 20,00	€ 181,48
66	Charges financières	€ 42 799,00	€ 35 616,28
66111	Intérêts réglés à l'échéance	€ 43 200,00	€ 38 633,61
66112	Intérêts courus non échus	€ (401,00)	€ (3 017,33)
67	Charges exceptionnelles	€ 2 101,00	€ 1 292,98
6718	Autres charges exceptionnelles s/ op° gestion		
673	Titres annulés (exercice antérieur)	€ 2 101,00	€ 1 292,98
678	Autres charges exceptionnelles		
68	Dotations aux amortissements et provisions	€ -	€ -
6815	Dotations créances douteuses		
042	Opérations d'ordre entre section	€ 294 184,00	€ 290 168,18
675	Valeurs comptables des immos cédées		
6811	Dot. Amort. Immo.incorp et corporelles	€ 293 184,00	€ 290 168,18
6817	Dotat. Dépréciations actifs circulants	€ 1 000,00	€ -
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section investissement	€ 940 000,00	€ -
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		€ 5 722 818,73	€ 4 544 814,12

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				
ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2023	REALISE 2023	RESTES A REALISER 2023
001	Excédent reporté d'investissement	631 718,29 €		
021	Virement section de fonctionnement	940 000,00 €		
13	Subventions d'investissement reçues	1 971 646,93 €	339 539,00 €	1 619 344,22 €
op 95	Equipement sportif Flaujac-Poujols	63 877,61 €	66 288,74 €	
op 99	Equipement sportif Limogne	141 130,22 €	23 710,07 €	117 420,15 €
op 101	Salle culturelle Cénevières	103 387,91 €	26 499,89 €	76 888,02 €
op 115	Phosphatières Bach Phase 0 sentier	83 652,72 €		83 652,72 €
op 118	Salle culturelle Esclauzels	42 285,00 €		35 000,00 €
op 119	Phosphatières BACH phases1+2	1 250 000,00 €		1 250 000,00 €
op 125	Chaufferie buanderie EHPAD LIMOGNE	195 258,00 €	197 112,97 €	
op 134	Aménagements services publics ECTC	7 455,00 €	7 455,00 €	
op 139	Matériel mobilier 2022	14 820,00 €	14 820,00 €	
op 140	Bâtiments 2022	4 908,00 €		4 908,00 €
op 144	Ouvrages art VIC 2023	57 581,95 €	3 652,33 €	51 475,33 €
op 145	Matériel mobilier équipement 2023	7 290,52 €		
10222	FCTVA	387 735,62 €	89 783,86 €	297 951,76 €
1068	Excédent de fonctionnement			
16	Emprunts et dettes assimilés	446 146,52 €	0,00 €	
13	Subventions d'investissement			
21	Immobilisations corporelles			
27	Autres immos financières	40 000,00 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	293 184,00 €	290 168,18 €	
28...	Dotations aux amortissements de biens	293 184,00 €	290 168,15 €	
041	Opérations patrimoniales	350 000,00 €	13 051,00 €	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		5 060 431,36 €	732 542,04 €	1 917 295,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2023	REALISE 2023	RESTES A REALISER 2023
001	Déficit antérieur reporté			
204	Fonds de concours aux communes et autres	96 623,00 €	53 272,43 €	36 402,00 €
20/21/23	Immobilisations	4 050 198,90 €	612 991,11 €	2 940 133,54 €
op 97	Aménagement phosphatières Escamps	1 500,00 €	628,04 €	871,96 €
op 110 op 119	Documents urbanisme	81 136,00 €	38 160,00 €	39 676,00 €
AP/CP	Phosphatières BACH phases1+2	2 784 048,81 €	110 292,39 €	2 673 632,13 €
op 125	Chaufferie buanderie EHPAD LIMOGNE	5 804,40 €	1 560,00 €	
op 130	Programme voirie 2021	117,73 €		
op 134	Aménagements services publics ECTC	16 965,92 €	15 465,92 €	
op 136	Véhicules	35 000,00 €		
op 139	Matériel mobilier 2022	12 000,00 €	1 740,00 €	
op 140	Bâtiments 2022	16 631,22 €	10 631,22 €	
op 141 op 142	Maison Enfance Jeunesse	154 499,00 €		
AP/CP op 143	Fonds concours mandature 2023/2026	228 177,35 €	20 000,00 €	
AP/CP	Prog VIC 2023/2025	320 000,00 €	258 462,18 €	
op 144	Ouvrages art VIC 2023	148 100,00 €	114 190,12 €	33 909,88 €
op 145	Matériel mobilier équipement 2023	45 445,00 €	22 237,15 €	10 894,19 €
op 146	Investissement bâtiments 2023	40 773,47 €	18 904,09 €	21 869,38 €
op 147	Modulaires maison santé Lalbenque	130 000,00 €	720,00 €	129 280,00 €
op 148	Matériel mobilier équipements 2024	10 000,00 €		10 000,00 €
op 149	Ouvrages art VIC 2024	10 000,00 €		10 000,00 €
op 150	Investissement bâtiments 2024	10 000,00 €		10 000,00 €
op 151	Toiture+ENR salle cult Limogne			
op 152	Mobilité aires de covoiturage			
27	Autres immos financières	40 000,00 €	40 000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	523 609,46 €	292 580,25 €	
040	Opération ordre entre sections			
041	Opérations patrimoniales	350 000,00 €	13 051,00 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		5 060 431,36 €	1 011 894,79 €	2 976 535,54 €

En présentation synthétique les résultats 2023 sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		822 510,25	-631 718,29		-1 454 228,54	
Opérations de l'exercice	4 544 814,12	4 938 567,63	1 011 894,79	732 542,04	5 556 708,91	5 671 109,67
TOTAUX	4 544 814,12	5 761 077,88	380 176,50	732 542,04	4 102 480,37	5 671 109,67
Résultat de clôture		1 216 263,76		352 365,54		1 568 629,30
Restes à réaliser			2 976 535,54	1 917 295,98		-1 059 239,56
TOTAUX CUMULES	4 544 814,12	5 761 077,88	3 356 712,04	2 649 838,02	4 102 480,37	4 611 870,11
RESULTATS DEFINITIFS		1 216 263,76		-706 874,02		509 389,74

Mme GINESTET précise que le transfert de 15 500 € du budget principal au budget annexe du CIAS est dû transfert de la compétence pour participation aux portages de repas au 1^{er} janvier 2023. Ce transfert de compétence avait pu être absorbé en 2023 par le budget du CIAS mais pour 2024 ce n'est plus le cas.

M. MARZIN fait remarquer que les charges de personnel ont augmenté de 69% depuis le début de la mandature ; cela s'explique par l'accroissement de compétences nouvelles nécessitant des recrutements. Il alerte les membres présents sur la nécessité de maîtriser cette augmentation de la masse salariale car cela pourrait avoir des répercussions sur des hausses d'impôts locaux à venir.

M. NODARI demande pourquoi une hausse des coûts énergétiques alors que la FDEL annonce une baisse ? Mme BERALS lui répond que la communauté de communes n'adhère pas aux marchés négociés par la FDEL. M. NODARI demande pourquoi ? Mme BERALS lui répond que la communauté de communes était déjà engagée pour 4 ans avec un autre fournisseur et qu'il était impossible de rompre l'engagement au moment du nouveau groupement créé par la FDEL.

M. SAUVIER fait remarquer que le recrutement pour « Petites Villes de Demain » est financé par l'Etat pendant 5 ans et qu'à ce jour il ne peut se prononcer sur l'avenir de cet emploi au terme du contrat ni sur l'impact financier pour la CCPLL que causerait le désengagement de l'Etat.

M. MARZIN souligne que les bases fiscales portent sur le résidentiel et pas sur les entreprises donc les hausses d'impôts touchent les concitoyens. M. BERC fait remarquer que le levier fiscal est une chose facile mais qu'il serait bon pour les collectivités d'imaginer des projets fiscaux autres que la fiscalité directe, par exemple des projets éco-renouvelable où les recettes vont aux communes.

M. CATUSSE précise que dans le cadre du plan climat, les aires de co-voiturage sont à l'étude avec la Région car la compétence transport est une compétence régionale.

M. DEGLETAGNE précise que sa commune a fini de verser en 2023 la subvention pour la salle culturelle.

M. FIGEAC remarque que le budget voirie diminue alors que les travaux ont pris 30% d'inflation. M. MARLAS répond que lorsque la décision de lisser les travaux d'investissement sur plusieurs années a été prise, l'inflation n'était pas encore prévisible. M. CATUSSE fait remarquer que le budget voirie est stable depuis plusieurs années, mais il y a des nouveaux travaux d'ouvrages d'arts qui proviennent d'une récupération du passé avec des travaux qui n'ont jamais été faits depuis 50 ans. M. FIGEAC trouve qu'il y a un manque d'anticipation des hausses tarifaires. M. AYMARD fait remarquer que certains travaux de murs de soutènement pourraient être réalisés avec des méthodes moins onéreuses : talus au lieu de murs en pierres. M. MARLAS lui répond que cela est fait dans la mesure du possible.

M. AILLET fait remarquer que les voiries ne sont pas adaptées aux nouvelles tailles des poids-lourds toujours plus lourds et plus larges.

M. SAUVIER intervient et précise qu'il faudra mener une réflexion sur l'avenir des programmes voirie : comment augmenter le budget voirie et donc quelles dépenses diminuer ?

Mme TISON précise que le ramassage scolaire sur sa commune passe sur des routes très abîmées. M. MARLAS lui répond qu'il faut faire remonter ce genre d'information au service voirie car une attention particulière est portée à ces routes.

M. MARZIN demande quel est le reste à charge pour les opérations nouvelles ? M. CATUSSE lui répond qu'à ce stade les recettes ne sont pas connues, qu'il s'agit simplement d'orientations budgétaires et que l'excès d'optimisme pourrait être dangereux dans les choix politiques à venir.

M. COLON quitte la séance à 16h40.

M. DEGLETAGNE demande pourquoi augmenter les taxes puisque les bases fiscales augmentent déjà ? M. MARZIN souligne que les augmentations des bases, des taxes, de la TEOM au vu de la conjoncture actuelle déjà difficile pour les administrés nécessiteraient de montrer des efforts budgétaires de la CCPLL.

Mme GINESTET fait remarquer qu'une hausse de 3.9% des bases en 2024 ne suffira pas à couvrir l'inflation, qu'une hausse des taxes serait nécessaire pour y parvenir. Elle précise également qu'une hausse massive des taux une fois par mandature n'est pas souhaitable pour les administrés contrairement à une hausse progressive. Mme PAGES-GRATADOUR précise que malgré les hausses des bases fiscales, celles-ci restent encore inférieures à la moyenne départementale, elle précise également que la CCPLL n'a pas la main sur les bases fiscales contrairement aux communes qui peuvent travailler avec leurs commissions des impôts.

M. GUARDIA précise que l'effort fiscal de la CCPLL dépend des taux communaux et que cela a une influence sur le CIF et les dotations de la Communauté de Communes.

M. GOURAUD demande quel serait le message passé auprès des administrés si les taux augmentent ?

M. PECH confirme qu'une augmentation régulière des taux est plus facile qu'une augmentation massive tous les 3 ou 4 ans.

M. SAUVIER souligne qu'il y aura tous les ans des arguments pour ne pas augmenter les taux et qu'il vaut mieux une augmentation progressive.

M. MARZIN fait remarquer que certaines communautés de communes ne répercutent pas la totalité de la TEOM sur les administrés et que pour la CCPLL cela est impossible.

a) Examen et approbation du compte administratif 2023

DC/2024/018

M. le Président sort pour le vote.

Mme Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente, propose d'examiner le compte administratif 2023 dressé par M. le Président.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Madame Nelly GINESTET, 1^{ère} vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Jean-Claude SAUVIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal. 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		822 510.25	-631 718.29		-1 454 228.54	
Opérations de l'exercice	4 544 814.12	4 938 567.63	1 011 894.79	732 542.04	5 556 708.91	5 671 109.67
TOTAUX	4 544 814.12	5 761 077.88	380 176.50	732 542.04	4 102 480.37	5 671 109.67
Résultat de clôture		1 216 263.76		352 365.54		1 568 629.30
Restes à réaliser			2 976 535.54	1 917 295.98		-1 059 239.56
TOTAUX CUMULES	4 544 814.12	5 761 077.88	3 356 712.04	2 649 838.02	4 102 480.37	4 611 870.11
RESULTATS DEFINITIFS		1 216 263.76		-706 874.02		509 389.74

2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête, l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Retour de M. le Président.

b) Examen et approbation du compte de gestion 2023

DC/2024/019

Le compte de gestion 2023 est le document financier dressé par le comptable public de la collectivité. Il reflète parfaitement les écritures comptables de l'exercice, donne le compte de résultat, le bilan et enfin reprend les balances d'entrées de chacun des comptes ainsi que les soldes. Il y a cohérence entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter, pour le budget principal, le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Brigitte DASILVA, Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- c) Affectation du résultat de fonctionnement 2023

DC/2024/020

M. le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat 2023 de fonctionnement et constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement :

1°) section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	4 544 814,12
Recettes de l'exercice :	4 938 567,63
Résultat de l'exercice :	393 753,51 EXCEDENT
Intégration de résultats par ONB	0,00
Report antérieur :	822 510,25
Intégration de résultats du SIVU	
Résultat à affecter :	1 216 263,76

2°) section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	1 011 894,79
Recettes de l'exercice :	732 542,04
Résultat de l'exercice :	-279 352,75 DEFICIT
Report antérieur :	631 718,29
Intégration de résultats du SIVU	
Résultat définitif de clôture :	352 365,54

Situation des restes à réaliser en investissement :

Restes à réaliser en dépenses :	2 976 535,54
Restes à réaliser en recettes :	1 917 295,98
Résultat sur restes à réaliser :	-1 059 239,56 DEFICIT

Besoin de financement (c/1068) : -706 874,02

Report resultat fonctionnement (c/002RF) : 509 389,74

Report resultat investissement (c/001RI) : 352 365,54

M. le Président propose d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement au c/RI1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 706 874.02 € et d'affecter le solde en report à la section de fonctionnement (RF002) pour un montant de 509 389.74 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide après en avoir délibéré d'approuver la proposition de M. le Président et d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme présenté ci-dessus.

- d) Vote des taux des taxes directes locales 2024

DC/2024/021

M. le Président propose de délibérer sur ce sujet. Il expose au conseil de la communauté de communes qu'il convient, à partir de l'état de notification n° 1259, de fixer les taux des taxes directes locales 2024 qui seront appliquées aux nouvelles bases.

Suite aux réunions d'orientation budgétaire des vice-Présidents et du Bureau communautaire, M. le Président propose d'augmenter le produit de la fiscalité de 2%. Les taux 2024 pourront s'établir ainsi :

- Taxe foncière bâti : 7.06%,
- Taxe foncière non bâti : 70.83%,
- Taxe Habitation : 6.92 %
- Taux CFE : 14.26%.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, :

- **à 17 voix CONTRE, 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de refuser la proposition d'augmentation de 2% du produit fiscal 2024 telle que présentée ci-dessus,**
- **à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes directes locales 2023 pour l'année 2024 soit les taux suivants :**
 - **Taxe foncière bâti : 6.92%,**
 - **Taxe foncière non bâti : 69.44%,**
 - **Taxe Habitation : 6.78 %**
 - **Taux CFE : 13.98%.**

e) Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

DC/2024/022

L'assemblée délibérante doit fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024. Au vu des décisions du SICTOM des Marches du Sud Quercy, M. le Président propose d'établir ce taux au taux de contribution fixé par le SICTOM soit 15.60 %.

M. MARZIN demande ce qui se passerait si le vote est NON à l'augmentation du taux ? Mme BERALS répond que ce serait le budget de la CCPLL qui comblerait la différence.

A l'issue du vote, une majorité a voté contre l'augmentation du taux de la TEOM. M. le Président informe donc qu'il faut trouver maintenant les fonds nécessaires sur le budget à voter pour combler la différence de 100 000 €.

M. BERG quitte la séance à 17h35 et Mme CASTELNAU sort.

Une partie de l'assemblée n'avait pas compris que le vote du taux ne vaut que pour les recettes de la TEOM et pas pour la dépense correspondante qui a augmenté de 1%.

Après discussion, la grande majorité des membres présents souhaitent procéder à un nouveau vote car le fait que le budget principal de la CCPLL soit dans l'obligation de combler la différence n'avait pas été compris.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à 20 voix POUR, 4 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS :

- **de fixer, comme présenté ci-dessus, le taux de la TEOM 2024 à 15,60%**
- **de présenter une motion à Messieurs les Présidents du SICTOM des Marches du Sud Quercy et du SYDED du LOT.**

M. le Président souhaite provoquer une réunion avec l'ensemble des membres du SICTOM et le SYDED avant septembre.

Retour de Mme CASTELNAU.

f) Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

DC/2024/023

Pour rappel l'assemblée délibérante par délibération n° DC/2021/082 en date du 16/09/2021 a instauré la taxe pour la GEMAPI.

Chaque année l'assemblée doit fixer le produit attendu pour la gestion de cette compétence avant le 15 avril. M. le Président propose de fixer ce produit 2024 à 35 000 €, produit identique à l'exercice 2023.

Suite aux notifications des syndicats et collectivités auxquels la collectivité adhère dans le cadre de la délégation de compétence, M. le Président propose de reconduire le produit 2023 :

- **Produit taxe pour la GEMAPI 2024 : 35 000 €.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer, comme présenté ci-dessus, **le produit de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) 2024 à 35 000 €.**

g) Examen et vote du budget primitif 2024

DC/2024/024

M. le Président propose d'examiner le budget primitif 2024. Il rappelle aux membres du conseil communautaire que lors de la préparation budgétaire, le Président et les vice-présidents réunis les 5 mars et 28 mars 2024 ont réalisés des arbitrages sur les orientations budgétaires. Le Bureau réuni les 14 mars a émis un avis favorable sur les orientations budgétaires 2024 présenté en équilibre en fonctionnement et en investissement :

- Budget maintenu en fonctionnement par rapport au budget 2023,
- Fiscalité : pas de modification de taux en 2024 en sus de la revalorisation des valeurs locatives (locaux habitation et industriels) + 3.9% (loi de Finances 2024),
- Maintien de la maîtrise budgétaire en fonctionnement,
- Prise en compte du contexte macroéconomique : prévision inflation 2024 + 2.6%,
- Reflète un exercice de fonctionnement normal,
- Prévision d'une subvention de fonctionnement au budget CIAS PLL 15 500€ et une avance financière au budget annexe ZAE de 50 000€ (étude aénagement)

M. le Président informe que ces propositions d'arbitrage et le projet de budget 2024 permettent de ne pas réaliser d'emprunt du fait de la réalisation fin 2022 par anticipation de l'emprunt liés aux projets des phosphatières de Bach (phases 1 et 2) et à la maison de l'enfance jeunesse. Un crédit relais sera nécessaire durant l'exercice et présenté à une prochaine séance.

Au vu des éléments sus-visés, le projet de budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- pour la section de fonctionnement : 5 752 747.16 €
- pour la section d'investissement : 5 220 818.76 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et délibéré, décide, à 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- 1°) **d'adopter le budget primitif 2024 et les orientations budgétaires présentés ci-dessus,**
- 2°) **de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.**

h) Autorisations de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) : création, révision

➤ **Création de l'AP/CP 2024/01 Phosphatières à Bach op 119**

DC/2024/025

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement.

M. le Président propose de mettre en place une AP/CP pour « Phosphatières Bach » (opération 119) :

Programme	Autorisation de Programme Dépenses	Programme Recettes	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Phosphatières Bach	3 350 000,00		2 965 000,00	365 000,00	20 000,00
Subventions					
FCTVA					
Emprunt					
Emprunt à réaliser					
Total Dépenses	3 350 000,00		2 965 000,00	365 000,00	20 000,00

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, décide à 31 voix POUR et 1 Abstention :

1°) D'approuver et créer l'autorisation de Programme / Crédits de paiement « Phosphatières Bach » et le calendrier des crédits de paiement synthétisé dans le tableau ci-dessus.

2°) De prévoir l'inscription au budget primitif des crédits de paiement correspondants, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus,

3°) D'autoriser M. le Président ou son représentant à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits 2024.

➤ **Révision de l'AP/CP 2023/02 Programme voirie 2023/2025 op 143**

DC/2024/026

M. le Président propose de réviser l'AP/CP qui pourraient faire l'objet de mandatements durant ce début d'année 2024 et qui n'ont pas ou insuffisamment été pourvues de CP 2023 lors de leur mise en place. Cela concerne seulement l'AP Programme voirie 2023/2025.

M. le Président propose de réviser cette AP/CP.

La révision éventuelle des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote de la décision modificative n°3 de 2023 est donc l'occasion d'effectuer cette révision.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme (AP) ou d'Engagement (AE) correspondantes.

Il propose d'augmenter l'AP de 20 000 € et le montant des CP 2024 pour l'AP susvisée :

Programme	Autorisation de Programme Dépenses	Programme Recettes	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Investissement voirie 2023/2025	840 000.00		320 000.00	270 000.00	250 000.00
Subvention					
FCTVA					
Emprunt					
Total Dépenses	840 000.00		320 000.00	270 000.00	250 000.00
Total Recettes		0.00	0.00	0.00	0.00

Au besoin, cette AP/CP pourra être à nouveau révisée lors d'une modificative budgétaire sur l'exercice 2024 ou 2025 afin d'ajuster le montant total de l'AP/CP à la réalisation définitive et d'optimiser les échéanciers de CP sur la durée de vie de l'AP/CP.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à 23 voix POUR, 2 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS :

1°) de valider la révision de l'AP/CP Programme voirie 2023/2025 tel que présentée ci-dessus,

2°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

2) Budget annexe Assainissement Non Collectif :

M. le Président laisse la parole à M. CATUSSE.

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
		BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023
002	Report excédent	18 893,14	
6419/013	Remb s/ rémunération		335,00
7062	Redevances ANC	73 800,00	74 170,00
748	Autres subventions AdE	8 400,00	
778	Autres produits exceptionnels		
TOTAL		101 093,14	74 505,00

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	
		BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023
6062	Vêtements de travail		
6063	Produits d'entretien et petit équipement, vêtement travail		129,42
6064	Fournitures adm.		19,98
6068	Autres matières et fournitures		24,00
61551	Entretien véhicule et divers	3 300,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers		
6156	Contrat de maintenance	1 200,00	3 826,22
6161	Assurances		
618	Documentation générale		
6226	Honoraires	550,00	631,79
6251	Missions	50,00	16,02
627	Services bancaires et assimilés	15,00	27,97
6281	Cotisation	3 000,00	15,00
6287	Remboursement frais budget principal	25 000,00	18 896,45
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	33 115,00	23 586,85
6332	FNAL		26,36
6338	Autres impôts et taxes		79,00
6411	Salaires non titulaires	40000,00	25 733,79
6451	Cotisations URSSAF		8 179,63
6452	Cotisations aux mutuelles		1 816,80
6453	Cotisations retraite		1 581,92
6454	Cotisations ASSEDIC		1 066,04
6455	Cotisations CNP		
012	CHARGES PERSONNEL	40 000,00	38 483,54
6541	Créances irrécouvrables	600,00	
6535	Formation		
658	Autres chg gestion courante		15,00
65	AUTRES CHARGES	600,00	15,00
66111	Intérêts s/ emprunt		
66	CHARGES FINANCIERES		0,00
673	Titres annulés sur ex ant	1 400,00	1 070,00
678	Autres charges exceptionnelles		
67	CHARGES EXCEPT.	1 400,00	1 070,00
6815	Dotations aux provisions	700,00	667,06
68	Dotations aux provisions	700,00	667,06
6811	Amortissements	2 870,00	2 862,54
042	OP TRANSFERT / SECTIONS	2 870,00	2 862,54
023	Virtmt à l'investissement	22 408,14	
001	Ddéficit reporté		
	TOTAL	101 093,14	66 684,99

INVESTISSEMENT RECETTES			
		BUDGET 2023	CA 2023
021	virement section fonctionnement	22 408,14	
001	excédent reporté	2 304,00	
10222	FCTVA		
1068	couverture du besoin		
2805	Dotation aux amortissements	2 870,00	2 862,54
458201	Opération groupée	201 000,00	26 816,00
1687	Autres dettes	40 000,00	40 000,00
1322	Region		
	TOTAL RECETTES	268 582,14	69 678,54

INVESTISSEMENT DEPENSES						
		BUDGET 2023	CA 2023	RAR 2023	Crédits 2024	BUDGET 2024
001	report déficit					0,00
205	licence microsoft					0,00
2183	ordi/mobilier				2 000,00	2 000,00
2182	véhicule	27 582,14			30 000,00	30 000,00
2188	matériel divers				1 870,54	1 870,54
458101	Opération groupée	201 000,00	26 816,00		174 184,00	174 184,00
1687	Remboursement dette	40 000,00			40 000,00	40 000,00
	TOTAL DEPENSES	268 582,14	26 816,00	0,00	248 054,54	248 054,54

a) - Examen et approbation du compte administratif 2023

DC/2024/027

M. le Président sort pour le vote et sortie de M. GOURAUD.

Mme Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente, propose d'examiner le compte administratif 2023 dressé par M. le Président :

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Mme Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Jean-Claude SAUVIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget annexe SPANC,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		18 893.14		2 304.00		21 197.14
Opérations de l'exercice	66 684.99	74 505.00	26 816.00	69 678.54	93 500.99	144 183.54
TOTAUX	66 684.99	93 398.14	26 816.00	71 982.54	93 500.99	165 380.68
Résultat de clôture		26 713.15		45 166.54		71 879.69
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	
TOTAUX CUMULES	66 684.99	93 398.14	26 816.00	71 982.54	93 500.99	165 380.68
RESULTATS DEFINITIFS		26 713.15		45 166.54		71 879.69

2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Retour de M.le Président et M.GOURAUD.

b) - Examen et approbation du compte de gestion 2023

DC/2024/028

Le compte de gestion 2023 est le document financier dressé par le comptable public de la collectivité. Il reflète parfaitement les écritures comptables de l'exercice, donne le compte de résultat, le bilan et enfin reprend les balances d'entrées de chacun des comptes ainsi que les soldes. Il y a cohérence entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter, pour le budget annexe SPANC, le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme Brigitte DA SILVA, Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaires,
 - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

c) - Examen et vote du budget primitif 2024

DC/2024/029

M. le Président propose d'examiner le budget primitif 2024 – Budget annexe SPANC.

Sur avis favorable du conseil d'exploitation du Service Public ANC réuni le 21 mars 2024, M. le Président donne lecture et explications du projet de budget primitif 2024.

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- pour la section de fonctionnement : 108 513.15 €,
- pour la section d'investissement : 248 054.54 €.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et délibéré, décide, à l'unanimité :

1°) d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe Service Public Assainissement Non Collectif présenté ci-dessus,

2°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

3) Budget annexe Zone Activité Economique :

M. le Président laisse la parole à Mme BERALS.

FONCTIONNEMENT			RECETTES
		BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023
002	Report excédent	50 602,18	
7015	Ventes terrains aménagés	96 696,00	
758	Produits divers de gestion courante		
71355-042	Variations des sotcks terrains aménagés	127 528,54	
7817	Reprise sur provisions		
TOTAL		274 826,72	0,00

FONCTIONNEMENT			DEPENSES
		BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023
6015	Terrains à aménager	127 528,54	
605	Achats matériel équipement travaux		
617	Etude et recherche		
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	127 528,54	0,00
012	CHARGES PERSONNEL	0,00	0,00
65888	Autres chg gestion courante	10,00	
65	AUTRES CHARGES	10,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPT.	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	19 759,64	
042	OP TRANSFERT / SECTIONS	19 759,64	0,00
023	Virement à l'investissement	127 528,54	
	TOTAL	274 826,72	0,00

INVESTISSEMENT			RECETTES
		BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023
021	virement section fonctionnement	127 528,54	
1068	Excédent de fonctionnement		
168751	GPF de rattachement		
3555-040	Terrains aménagés	19 759,64	
	TOTAL RECETTES	147 288,18	0,00

INVESTISSEMENT		DEPENSES	
		BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023
001	Report déficit	19 759,64	
168751	GFP de rattachement		
3555 - 040	Terrains aménagés	127 528,54	
	TOTAL DEPENSES	147 288,18	0,00

a) - Examen et approbation du compte administratif 2023

DC/2024/030

M. le Président sort pour le vote.

Mme Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente, propose d'examiner le compte administratif 2023 dressé par M. le Président :

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Mme Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Jean-Claude SAUVIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget annexe ZAE,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		50 602.18	19 759.64		19 759.64	50 602.18
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	0.00	50 602.18	19 759.64	0.00	19 759.64	50 602.18
Résultat de clôture		50 602.18	19 759.64			30 842.54
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	
TOTAUX CUMULES	0.00	50 602.18	19 759.64	0.00	19 759.64	50 602.18
RESULTATS DEFINITIFS		50 602.18	19 759.64			30 842.54

2°) constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Retour de M. le Président.

b) - Examen et approbation du compte de gestion 2023

DC/2024/031

Le compte de gestion 2023 est le document financier dressé par le comptable public de la collectivité. Il reflète parfaitement les écritures comptables de l'exercice, donne le compte

de résultat, le bilan et enfin reprend les balances d'entrées de chacun des comptes ainsi que les soldes. Il y a cohérence entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter, pour le budget annexe ZAE, le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme Brigitte DA SILVA, Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaires,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

c) - Examen et vote du budget primitif 2024

DC/2024/032

M. le Président propose d'examiner le budget primitif 2024 –Budget annexe ZAE

M. le Président donne lecture et explications du projet de budget primitif 2024.

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- pour la section de fonctionnement : 294 586.36 €
- pour la section d'investissement : 167 047.82 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président, et délibéré, décide, à 30 voix POUR et 2 Abstentions :

1°) d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe Zone Activité Economique présenté ci-dessus,

2°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

4) Organisation EPCI : modification de la définition de l'intérêt communautaire (voirie)

DC/2024/033

M. le Président rappelle au conseil communautaire la délibération DC/2023/095 du 16 novembre 2023 sur l'évolution des critères de classement des Voiries d'Intérêt Communautaire. Suite aux retours de l'ensemble des délibérations communales, il convient de valider le nouvel intérêt communautaire des voiries communautaires.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- 1°) d'approuver l'évolution de l'intérêt communautaire pour les voiries d'intérêt communautaire, tel que défini dans les tableaux ci-joints,
- 2°) d'autoriser M. le Président ou Mme la 1^{ère} vice-Présidente à signer ledit avenant avec la société concernée,
- 3°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

5) Tourisme - Projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural : validation de l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°2

DC/2024/034

M. le Président laisse la parole à MM. CATUSSE et MARLAS.

M. CATUSSE rappelle l'attribution des marchés de travaux, par la délibération DC/2023/073 du 21 septembre 2023 concernant les offres de bases et les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE). Concernant le lot N°2, attribué à l'entreprise Banide, l'offre de base était de 316 662,50 € HT avec une proposition d'une variante, pour changement de système de fondations et dalle basse, en moins-value pour un montant de -37 350,60 € HT, sous réserve de la nature du sol-sous qui serait découvert et du rapport du géotechnicien.

M. NODARI quitte la séance à 18h35.

Pour rappel, le système de fondation de la solution de base, proposé par la maîtrise d'œuvre était une dalle portée, soit un système de plots qui supporte des poutres béton qui elles-mêmes supportent la dalle. Après le premier terrassement, prévu au marché, à moins 30 cm sur l'ensemble du bâtiment, des cavités argileuses ont été découvertes. La localisation de ces cavités a écarté la solution de base car plusieurs plots se trouvaient à l'endroit même où ces cavités ont été découvertes. Pour rendre viable cette solution de base, toutes les cavités auraient dû être comblées avec des toupies de béton. Cette solution a été écartée car ce système était trop onéreux et aurait conduit à prendre encore plus retard.

Afin de prendre en compte les prescriptions du géotechnicien, un terrassement supplémentaire de moins 30 cm et la purge des cavités a été nécessaire pour la réalisation d'un système de fondation permettant la réalisation d'une dalle sur hérisson et facilitant également le passage de tous les réseaux.

Des semaines d'échanges avec les entreprises ont permis de trouver la meilleure solution et la moins onéreuse, il sera proposé un avenant N°1 au marché de travaux au lot n°2 qui a pour objet le changement du système de fondations et dalle basse et prise en compte des cavités et toutes prescriptions du géotechnicien pour un montant de 39 046,40 € HT.

Le nouveau total de travaux de base plus la variante hors PSE est donc fixé à 318 358,30 € HT.

M. le Président indique qu'en raison de la survenance des difficultés précitées dues aux travaux en milieu naturel, la fin du délai d'exécution est reportée au 18 mars 2025.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, DECIDE, à 29 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

1°) de valider la proposition d'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°2 qui a pour objet le changement du système de fondations et dalle basse et prise en compte des cavités et toutes prescriptions du géotechnicien pour un montant de 39 046,40 € HT,

- 2°) de valider le nouveau montant concernant le lot n°2 fixé à 413 153,90 € HT (y compris PSE inchangées),
- 3°) d'autoriser M. le Président ou Mme la 1^{ère} vice-Présidente à signer ledit avenant avec la société concernée,
- 4°) de prendre acte de la date de fin d'exécution des marchés au 18 mars 2025,
- 5°) de conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution et signer tous les documents nécessaires.

6) Personnel : modification du tableau des effectifs

DC/2024/035

Suite aux propositions du Centre de Gestion concernant les avancements de grades 2024, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit : création d'un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe, catégorie C, 35h par semaine, à compter du 1^{er} mai 2024.

M. le Président rappelle la création d'un poste permanent à l'accueil du bâtiment communautaire, 21 heures hebdomadaires, par délibération du 21 septembre 2023. Après quelques mois de fonctionnement et pour une meilleure organisation du service, il est nécessaire d'augmenter les heures de ce poste. M. le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme suit : création d'un poste d'adjoint administratif, catégorie C, 28 heures par semaine, à compter du 1^{er} juin 2024.

Dans le cadre des recrutements actuels pour les remplacements des postes de responsable du pôle d'action sociale et d'agent de médiathèque à Limogne, il convient de prévoir un temps de tuilage avant le départ (demandes de disponibilité) des agents en poste. A cet effet, M. le Président propose de créer 2 postes non permanents, pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} mai 2024 : un poste d'attaché territorial, catégorie A, 35h par semaine, et un poste d'adjoint du patrimoine, catégorie C, 20h par semaine.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1°) De modifier le tableau des effectifs comme détaillé ci-dessus,
- 2°) De conférer à M. le Président les pouvoirs nécessaires pour assurer toutes les formalités et signer tous les actes s'y rapportant,
- 3°) De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

7) Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation

Décision du Bureau : /

Décision du Président :

DP/2024/013	20/03/2024	Bâtiments – MAISON DE SANTE Lalbenque : validation des travaux d'extension du réseau électrique avec l'entreprise ALLEZ & Cie (MERCUES-46), pour un montant de 581.30 € HT soit 697.56 € TTC. Les travaux comprennent un comptage alimentation extension et climatisation.
DP/2024/014	20/03/2024	Culture – Médiathèques : validation de la convention de mise à disposition à titre gratuit de supports nomades avec le Département du Lot (3 liseuses et ses accessoires) pour la période du 14 mai 2024 au 8 octobre 2024.
DP/2024/015	20/03/2024	Budget - Renouvellement d'adhésion aux associations pour l'année 2024 : ADIL46 et CAUE DU LOT

8) Informations et questions diverses.

- Mme PAGES-GRATADOUR fait remarquer qu'il ne faut pas équilibrer les recettes en fonction des dépenses mais les dépenses en fonction des recettes.

- M. le Président dit à M. DEGLETAGNE que M. CAMMAS travaille sur la question des dégrèvements sollicités par la commune de Cénevières au sujet du camping.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président clôt la séance à 19h00.

Fait à Lalbenque, le 02 mai 2024.

Le Président

La secrétaire

Jean-Claude SAUVIER

Liliane LUGOL